

Toulouse, le 30 avril 2006

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



LETTRE DES AMIS n° 218

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net
E-mail de l'association : amis.archives@laposte.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

SOMMAIRE

Éditorial	1
Cours de paléographie	2
Initiation à la recherche	2
Conférence du 16 juin	2
Informations-expositions-conférences d'associations amies	3
Vient de paraître	4
Travaux de nos adhérents :	
1) Le ban des vendanges à Lacournaudric à la fin de l'Ancien Régime	5
2) Anecdotes sur la visite de Charles IX à Toulouse en 1565	7
3) Jeanne Nogues : figure marquante de la vie citoyenne saint-gaudinoise dans la première moitié du XX ^e siècle	12
Nouveaux membres	15
Paléographie	15

ÉDITORIAL

Chers Amis,

Nous sommes aujourd'hui 285 adhérents ; nous avons accueilli 52 nouveaux adhérents cette année. La vitalité de notre association s'est aussi traduite par la rapidité des inscriptions pour la sortie du 13 mai : plus d'une centaine. La disponibilité de Nicole Andrieu et de Pierre Vidal a permis d'organiser une seconde journée le 27 mai. Nous les en remercions vivement.

Nous espérons que vous répondrez avec le même enthousiasme et que vous serez très nombreux à la conférence gratuite de M. Ermisse du 16 juin, ouverte à tous, qui nous permettra de mieux connaître les Archives nationales.

Nous participerons à la fin juin au congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées à Sorrèze où vous êtes invités.

Dans l'attente de nos prochaines rencontres. Bien amicalement.

Geneviève Moulin-Fossey

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

COURS DE PALÉOGRAPHIE

- **Aux Archives départementales**, 11 boulevard Griffoul-Dorval :

1. Cours « confirmés » par Mme Sophie Malavieille (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, les jeudis 18 mai, 22 juin 2006.

2. Cours « débutants » par M. Daniel Rigaud (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, les mardis 9 mai, 13 juin 2006.

3. Cours de paléographie médiévale par Mme Geneviève Douillard (XII^e au XIV^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, le jeudi 1^{er} juin 2006.

A l'antenne du Comminges de Saint-Gaudens, par M. Jean Le Pottier (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 14 h à 16 h, les mercredis 10 mai, 14 juin 2006.

- **Aux Archives municipales**, 2 rue des Archives :

Cours « débutants » par M. Daniel Rigaud (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 14 h à 15 h 30, les jeudis 11 mai, 15 juin 2006.

INITIATION A LA RECHERCHE

Nous vous rappelons que la dernière conférence du cycle 2005/2006 aura lieu de 10 h à 12 h dans la salle de lecture des Archives départementales le **samedi 10 juin 2006**. Elle sera assurée comme les précédentes par M. Jean Le Pottier sur le thème des Archives communales : paroisses et communes avec présentation de sources d'archives, échanges.

CONFÉRENCE

CONFERENCE DES AMIS DES ARCHIVES

LES ARCHIVES NATIONALES

DE L'HOTEL DE SOUBISE A LA CITE DE PIERREFITTE

par Gérard Ermisse

Nées sous la Révolution, logées depuis l'Empire dans l'hôtel de Soubise, l'un des plus beaux palais de Paris, les Archives nationales conservent la mémoire de la France, de Dagobert à Mitterrand. Il n'y a pas une parcelle de France ou presque du monde dont

l'histoire ne puisse être écrite grâce à ses collections. Elles connaissent aujourd'hui une mutation considérable avec le projet de construction d'un nouveau centre à Pierrefitte-sur-Seine, qui conservera les documents postérieurs à 1790.

Nul n'est plus compétent pour présenter l'institution actuelle (le Centre historique des Archives nationales de Paris : son histoire et l'histoire des palais qui l'abritent, ses collections et ses moyens d'accès) et ses projets de modernisation que Gérard Ermisse. Conservateur général du patrimoine, celui-ci est actuellement chargé de mission à la direction des Archives de France. Il a été successivement directeur des Archives départementales de la Drôme et de la Seine-et-Marne, responsable lors de son ouverture du CARAN (centre d'accueil et de recherches des Archives nationales), sous-directeur de l'Inventaire général, doyen de l'inspection générale des Archives de France, puis directeur du Centre historique des Archives nationales. Ancien président de l'Association des Archivistes français et expert international, c'est un des archivistes dont l'expérience est la plus riche.

vendredi 16 juin 2006 à 17 h 30

Université des sciences sociales amphithéâtre Marsan

(ancienne faculté des lettres) rue Albert Lautman

(possibilité d'utiliser le parking de l'université, rue des Puits-Creusés)

Après la conférence gratuite, un repas sera organisé autour de M. Ermisse. Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription pour les personnes intéressées par ce repas.

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

Fédération historique de Midi-Pyrénées (Tél. : 05 34 31 19 70) :

57^e Congrès des Sociétés savantes

Sorèze (Tarn) les 23-24-25 juin 2006

Histoire de l'industrie en Midi-Pyrénées, de la préhistoire à nos jours

Une excursion est prévue au départ de Sorèze le dimanche 25 juin à 9 h, en autocar ou en voiture :

- matin : visite guidée du Musée du Textile de Labastide-Rouairoux.
- 13 h : repas au restaurant Les Cèdres à St-Amans Sout.
- 15 h 30 : visite d'usine en fonctionnement ; soit :
 - a) une usine de bois à Labruguière (plaquages).
 - b) la SEPPIC à Castres, usine chimique très moderne prenant la suite des activités chimiques (colorants) liées au textile.
- vers 18 h : retour de l'autocar à Sorèze.

Comme nous n'avons pas d'autres précisions au moment où nous clôturons cette *Lettre des Amis*, les personnes intéressées pourront appeler la Fédération historique de Midi-Pyrénées aux Archives départementales au 05 34 31 19 70.

Musée Saint-Raymond :

L'exposition « Portraits du premier siècle de l'Empire romain » est prolongée jusqu'au dimanche 30 avril.

Notre association a été reçue par M. Daniel Cazes, conservateur en chef, qui pendant presque trois heures nous a enchantés par ses commentaires savants qu'il a su mettre à notre portée.

Nos adhérents absents ce jour-là ont vraiment manqué un moment exceptionnel !

Nous remercions encore vivement M. Daniel Cazes pour cette passionnante visite.

Conférences dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- jeudi 4 mai 2006 à 17 h 30 : « Tolosa gauloise dans son contexte régional (II^e-I^{er} s. av. J.-C. », par Alexis Gorgues, docteur en archéologie.

Musée de Mirepoix :

Le Musée « Patrimoine et Traditions » est toujours installé dans les locaux du Palais Épiscopal de Mirepoix (Ariège), à côté de la cathédrale, où sept salles ont été aménagées dans un cadre magnifique. Vous pourrez y voir les vieux métiers, une cuisine d'autrefois (*lou cantou*), les perles de jais et le peigne en corne, l'école, un salon consacré à la romancière ariégeoise Isabelle Sandy, des ornements sacerdotaux et une vue particulière sur la chapelle intérieure.

Le Musée reste ouvert tous les jours à partir de 14 h et sur rendez-vous ; tél. : 05 63 59 96 89 et e-mail : arlettehoms@yahoo.fr

- Dimanche 18 juin : journée « Patrimoine de Pays » avec comme sujet : « Au fil de l'eau ».
- De février à décembre 2006 : une très belle exposition bien documentée vous présentera : « Sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et autres lieux de pèlerinages dans le département de l'Ariège » : le Musée vous conduira sur les grands chemins empruntés par les pèlerins ; cartes, photos et témoignages à l'appui. Foi ardente et profonde, accomplissement d'un vœu, recherche de soi, le « Jacquet » chemine avec humilité, dans la méditation, la fraternité.

Le « chemin des étoiles » : un temps fort, une épreuve physique, morale qui se marque sur le visage, dans les chairs, mais surtout dans les âmes.

- En préparation, un livre-essai : « Toponymie des rues de Mirepoix ».

Les Toulousains de Toulouse et Amis du Vieux Toulouse :

Exposition « Toulouse, pages d'histoire » : l'association *Les Toulousains de Toulouse* fête ses 100 ans, à l'Ensemble Conventuel des Jacobins, du 28 avril au 28 août 2006. Ouvert tous les jours de 10 h à 19 h. Entrée : 5 euros.

Ministère de la culture et de la communication :

Plusieurs publications électroniques sont disponibles comme :

- Aristide Cavaillé-Coll, facteur d'orgues : <http://www.culture.gouv.fr/culture/cavaille-coll/fr/>
- André Le Nôtre : <http://www.lenotre.culture.gouv.fr/>
- 100 ans d'associations en Languedoc-Roussillon : <http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr/1901/>
- Dictionnaires en langue française : <http://www.dictionnaires.culture.fr/>

Il en existe également pour André Malraux, Victor Hugo, Prosper Mérimée, La Louisiane française, George Sand, Marc-Antoine Charpentier, Alexis de Tocqueville, Pierre Savorgnan de Brazza.

VIENT DE PARAITRE

1. Revue **Midi-Pyrénées Patrimoine** n° 6 avril à juin 2006

2. Notre association *Les Amis des Archives de la Haute-Garonne* vient de publier : « **20 ans d'avis de recherche et leurs réponses parus dans la *Lettre des Amis depuis l'origine*** », 176 pages, avec un index ; prix : 13 €, disponible à notre local les mercredis après-midi de 14 h à 17 h.

Notre ami Louis Latour nous avait suggéré à plusieurs reprises l'idée de rassembler l'ensemble des avis de recherche et réponses parus dans les *Lettres des Amis des Archives de la Haute-Garonne*. Daniel Rigaud a entrepris ce travail, convaincu de l'utilité d'un tel ouvrage. Peu de membres de notre association possèdent en effet la collection complète des *Lettres des Amis* ; de plus, sans un index, il est très difficile de se rappeler les sujets traités et de retrouver une réponse. Ce travail pourra donc être utile à tous, membres anciens, récents, ou non adhérents de notre association.

Si un lecteur de ce recueil a des réponses à apporter à certains avis restés sans réponse, ou s'il a des précisions à donner aux réponses proposées, il peut les transmettre à notre association qui pourra éventuellement si nécessaire mettre à jour cette publication au fil des années.

3. Notre ami Gilbert Imbert vient de publier : Bribes d'histoire

a) **La charte de coutumes de Naucelle de l'an 1424**

b) **Un lexique occitan de la construction**

Prix : 5 € pour le premier et 10 € pour le second.

Pour commander : par tél. : 05 61 34 21 38 ou par courriel : imbertylse@wanadoo.fr

TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

1) M. Gilbert Floutard nous a adressé le texte suivant :

LE BAN DES VENDAGES À LACOURNAUDRIC À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

De nos jours, n'importe quel exploitant agricole qui considère que les raisins de ses vignes ont atteint un degré de maturité suffisant est libre de vendanger quand bon lui semble, sans demander d'autorisation à personne. Il s'agit là d'une prérogative, d'un droit que personne ne saurait lui contester.

Il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, sous l'Ancien Régime, dans la plupart des communautés et notamment à Belbèze et à Lacournaudric¹, la date des vendanges, pour les particuliers, est impérativement fixée par l'autorité seigneuriale. Tant que le ban des vendanges n'a pas été officiellement proclamé par le seigneur, nul n'est autorisé à procéder à la cueillette des raisins. Personne ne s'aviserait d'ailleurs à enfreindre cette règle, parfaitement admise par tous, tant il est évident qu'en cas de non respect de cette obligation, il en coûterait cher, très cher, au contrevenant : saisie de la récolte, assortie d'une forte amende...

Un arrêt du Parlement de Toulouse daté du 21 février 1753, rendu à la requête du seigneur de Lacournaudric, Gabriel de Cominhan, trésorier général de France, fixe en détail la conduite à observer, chaque année, par les habitants de la communauté, dès l'instant où, dans les vignes, les raisins commencent à présenter les premiers signes de maturité². Voici l'essentiel des dispositions énoncées par cet arrêt que nous venons de citer.

Ainsi, dès la fin du mois d'août, les habitants de Lacournaudric seront tenus d'attacher leurs chiens et d'enfermer leurs volailles « tant de jour que de nuit », sous peine de 10 livres d'amende³. Volailles et chiens errants surpris dans les vignes seront impitoyablement abattus par le seigneur ou par ses gens, sans autre forme de procès.

Le temps des vendanges étant venu, les consuls et bien tenants de la communauté devront obligatoirement s'assembler afin de désigner des prud'hommes⁴ chargés de parcourir les vignes pour vérifier l'état de maturité des raisins et de proposer une date pour l'ouverture des vendanges. Cette date sera aussitôt communiquée au seigneur qui pourra alors, en toute connaissance de cause, et selon son bon vouloir, proclamer le ban des vendanges et permettre ainsi aux habitants de la communauté de commencer à recueillir leur propre récolte. En cas d'absence du seigneur, c'est le juge seigneurial qui, au nom de celui-ci et avec son accord, décidera du jour de l'ouverture des vendanges. De toute manière, la levée de la récolte des particuliers ne pourra commencer que lorsque celle du seigneur sera terminée. C'est la raison pour laquelle un délai de trois jours est prévu après la publication du ban pour permettre à celui-ci d'effectuer ses propres vendanges⁵.

Afin que nul n'ignore l'information, le ban des vendanges sera communiqué à l'ensemble de la population, à l'issue de la messe dominicale par le bayle seigneurial⁶.

Par ailleurs, tout particulier résidant dans la communauté, ne sera autorisé à aller grappiller dans les vignes d'autrui et à arracher les souches mortes pour son usage personnel que huit jours après la levée complète des récoltes.

Symbole du pouvoir seigneurial, considéré au Siècle des Lumières, comme un vestige d'une époque révolue, le ban des vendanges, dans la mesure où il constitue une atteinte indéniable à la libre entreprise, en même temps qu'un privilège condamnable, sera supprimé pendant la Révolution.

¹ Belbèze et Lacournaudric sont deux hameaux de la commune de l'Union.

² Archives départementales de la Haute-Garonne B 1595, folios 231 et suivants.

³ 10 livres représentent en période normale la valeur d'un setier de blé (93,2 litres).

⁴ Hommes de confiance désignés par l'Assemblée convoquée par les consuls.

⁵ Cette disposition est particulièrement importante. Elle permet en effet au seigneur de vendre plus tôt et plus cher sa récolte, en devançant les habitants des communautés.

⁶ Signalons qu'à Belbèze, la procédure suivie est en tous points identique à celle de Lacournaudric.

Il continuera, néanmoins, à être maintenu pendant de longues années encore à l'Union ainsi que l'attestent les délibérations municipales. Il est alors proclamé non plus par l'autorité seigneuriale mais par le maire de la commune⁷.

Au terme de cette évocation et avec le recul qui est le nôtre, que faut-il penser d'une telle pratique ?

Le ban des vendanges doit-il être condamné sans appel en tant qu'ingérence abusive du pouvoir seigneurial dans les affaires des particuliers ou bien doit-on le considérer comme un moyen utile et somme toute efficace, permettant d'éviter la récolte prématurée des raisins avant maturité, qui aurait nécessairement compromis la qualité du vin recueilli ?

La question reste posée.

Par ailleurs, l'indication systématique des bans des vendanges sur les registres des municipalités, comme c'est le cas à Lacournaudric, présente un intérêt majeur. En effet, dans la mesure où, sous l'Ancien Régime, il n'existe pas ou presque pas de relevés météorologiques, les bans des vendanges nous permettent d'imaginer les conditions climatiques qui ont régné, au cours d'une période donnée, dans une région.

Des vendanges précoces correspondent généralement à des années caractérisées par des printemps et des étés secs et ensoleillés, propices à une bonne maturité des raisins. Inversement, des printemps et des étés frais et pluvieux entraînent des vendanges tardives.

Au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les vendanges les plus précoces à Lacournaudric ont été celles de 1788, qui ont commencé dès le 19 septembre, ce qui laisse augurer que cette année-là, le printemps et l'été ont été particulièrement secs et chauds. Les vendanges les plus tardives ont été celles de 1770, qui n'ont débuté que le 15 octobre. On peut raisonnablement en déduire que cette année-là, par contre, le printemps et l'été ont été frais et passablement arrosés.

D'une manière plus générale, l'examen détaillé des dates de proclamation des bans de vendanges de la seconde moitié du XVIII^e siècle, à Lacournaudric, laisse apparaître :

- de fortes variations d'une année sur l'autre de 1755 à 1770 ;
- des fluctuations nettement moins accusées pour la période qui suit (1771-1788) avec des vendanges précoces de 1778 à 1788 (à l'exception de 1787) qui correspondent à un cycle d'années chaudes et ensoleillées, laissant présager des récoltes abondantes et de qualité, pour la période ayant précédé la Révolution⁸.

Gardons nous, cependant, de tirer de ces informations des conclusions définitives. Il conviendrait de vérifier toutes ces assertions en recherchant des témoignages de contemporains dans les « livres de raison » relativement nombreux pour cette période, qui viendraient confirmer ou infirmer ces affirmations.

Sources :

Archives départementales de la Haute-Garonne : B 1595 folios 231 et suivants.

Archives municipales de l'Union : D1-D2-D3-D5.

2) M. Daniel RIGAUD nous a adressé le texte suivant :

ANECTODES SUR LA VISITE DE CHARLES IX À TOULOUSE EN 1565

Au cours des siècles passés, plusieurs rois de France visitèrent notre ville de Toulouse.

⁷ Au début du XIX^e siècle, à l'époque de l'Empire et de la Restauration, le Maire de l'Union continue à publier sur le registre de la municipalité, le ban des vendanges, après avoir pris l'avis du Conseil municipal.

⁸ Georges Frêche, dans sa thèse « Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières », évoque ce cycle d'années chaudes et ensoleillées qui ont précédé la Révolution et qui ont entraîné une succession de récoltes excédentaires provoquant la chute des cours du vin.

Ce fut le cas pour Charles IX, alors âgé de quatorze ans⁹, qui y séjourna du mercredi 31 janvier au lundi 19 mars 1565¹⁰, arrivant de Nîmes, puis Montpellier, via Carcassonne¹¹, après avoir visité la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence. Le roi effectuait avec sa mère un voyage hautement politique à travers son royaume, destiné à renforcer dans les provinces le sentiment monarchique, rétablir la paix publique et éviter la guerre civile. Toute notre province se trouvait dans un triste état, fragilisée par les destructions et pillages des guerres de religion, mais aussi par l'hiver très rigoureux qui avait gelé les vignes et les oliviers ; depuis l'année précédente, le blé manquait, et une épidémie de peste avait sévi jusqu'en 1564.

M. François Bordes¹² nous apprend que le 1^{er} février 1565, le roi Charles IX emprunta l'itinéraire suivant : « Après avoir gagné Saint-Sernin en passant devant le collège Saint-Bernard, il traverse la ville dans son axe central, empruntant la grand rue, puis l'ancien *cardo* jusqu'à la place du Salin. De là, le cortège bifurque pour rejoindre la cathédrale par les rues Nazareth, Perchepinte et Saintes-Scarbes.

Il était arrivé la veille dans la ville, où il était entré par la porte Saint-Étienne afin de gagner son logement à l'archevêché¹³. Le lendemain [2 février], il se rendit au couvent de Saint-Roch où le cortège formé des petits enfants de la ville, des parlementaires, des officiers royaux, de l'université et de tous les membres du clergé et de la noblesse vint le chercher. La rencontre avec les capitouls se déroula comme précédemment au boulevard de la porte Arnaud-Bernard, puis l'immense cortège s'ébranla jusqu'au Salin et à la cathédrale, avant que le roi ne gagne ses appartements à l'archevêché. »

La direction des travaux et de l'ordonnancement des fêtes était assurée par le capitoul Jean-Étienne Duranti (qui finira massacré par la foule le 11 février 1589 devant l'église des Jacobins, alors qu'il était premier président du parlement, son cadavre pendu à la grille du pilori de la place Saint-Georges avec un portrait d'Henri III dans le dos).

L'itinéraire du cortège était jalonné de somptueuses constructions ornementales (arcs de triomphe, pavillons, estrades, etc.) décorées par 26 sculpteurs et 69 peintres. Dans son *Histoire de la ville de Toulouse*, Bon et Privat, Toulouse, 1839, J. M. Cayla signale même (p. 489) que « le roi étant à quelques pas de l'arc de triomphe qu'on avait élevé près de la place de la Pierre, il en descendit par une machine une jeune fille, vêtue en nymphe, qui représentait la célèbre Clémence Isaure. Elle portait en ses mains les trois fleurs d'or qui sont les trois prix des Jeux Floraux. Étant en présence du roi, elle lui présenta les trois fleurs, s'envola, et le globe d'où elle était sortie se referma ».

Le 5 février, Charles IX, accompagné de la reine-mère, Catherine de Médicis, tint dans le parlement un lit de justice pour obtenir l'enregistrement des édits de pacification. Il dit aux conseillers qu'ils devaient obéir à ses commandements « sans y faire faute ». Les hautains parlementaires se soumirent, non sans demander à faire des remontrances.

⁹ Il avait été proclamé majeur le 17 août 1563, alors qu'il n'avait que treize ans.

¹⁰ On peut noter que par son édit de janvier 1564 [nouveau style], Charles IX prescrit l'usage de commencer l'année le 1^{er} janvier. Cet édit fut rapidement enregistré par les parlements de Bordeaux et de Toulouse. En conséquence, à Toulouse, 1565 fut la première année qui commença un 1^{er} janvier, au lieu de Pâques antérieurement, cf. GIRY (Alfred), *Manuel de diplomatique*, Librairie Hachette et C^{ie}, Paris, 1894, p. 106.

¹¹ Où le jeune roi entreprit, dit-on, une bataille de boules de neige avec Henri de Navarre...

¹² BORDES (François), « Une perception de l'espace urbain : cortèges officiels et processions générales à Toulouse du XIV^e au XVI^e s. », dans *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome LXIV, 2004, p. 149.

¹³ Qui s'avérait trop petit pour accueillir tant de monde ; on avait dû construire en toute hâte des bâtiments provisoires en bois, cf. MESURET (Robert), *Évocation du vieux Toulouse*, Éditions de Minuit, Paris, 1960, page 249.

Henri Ramet, dans son *Histoire de Toulouse*, 1935, p. 423, nous indique qu'entre temps, le roi s'exerçait au tir à l'arbalète sur les lices nivelées de la porte Saint-Étienne et que les seigneurs de sa suite organisaient des courses de bagues¹⁴.

J. B. A. d'Aldéguier, précise dans son *Histoire de la ville de Toulouse*, 1834, tome III, p. 452-453, « que la ville de Toulouse n'épargna rien pendant le séjour de Sa Majesté, pour lui donner plaisir et contentement, ne se parlant que de récréations et passe-temps. Les bonnes maisons étaient ouvertes nuit et jour pour les ballets, danses et mascarades. Quelques gentilshommes de Gascogne firent parie contre les gentilshommes du Languedoc pour jouter avec lances de tournois, armes blanc, comme chevaliers errans, montés sur des chevaux, n'ayant que le corps de la selle, sans sangles, croupière ni poitrail, faisant voir par là la force et bonne tenue des cavaliers qui s'étaient mis sur les rangs, étant animés par la présence du roi et de sa cour. » Comme on le voit, il fallait bien s'occuper...

Voici une courte délibération que j'ai trouvée aux Archives municipales de Toulouse¹⁵ et qui s'inscrit dans ce contexte de visite royale en apportant une précision intéressante :

« Dudit jour [premier jour du mois de mars mil cinq cens soixante cinq], pardevant messieurs de Borderie, Babut, Dispanha, docteurs, Narcan, Reste, Lalandolle, capitoulz¹⁶.

[*Dans la marge :*] Deliberation pour les bapteaulez du roy.

Par ledit sieur Lalandolle, capitoul, a esté remostré que ce jor d'huy, il auroict esté adverty que le roy, ses jours et dimenche prochain, s'en doibt aller par eue au chasteau Saint Michel pour prendre le disner ; à ces fins, seroict besoing avoyr de bapteaulez bien propres, qu'est cause qu'il auroict assignés les mariniers et enjoinct de tenir leurs bapteaulez prestz, et ce dessus mis en deliberation, ont esté mandés venir Jehan Fredou, Jehan Solenx, Anthoine Mousset, Ramond Joly, lesquelz ont esté exortés de tenyr prestz leurs bapteaulez sur le passage de la riviere, iceulx préparés le plus proprement que fere se porre, lesquelz ont offert fere leur devoyr et quant aux servicteurs pour iceulx, fere mectre en besoigne et obeyr au comandement des surnommés et est comys à M^r de Saint Pierre. »

On apprend donc que le roi allait dîner en bateau au château Saint-Michel¹⁷, promenade sur la Garonne vivifiante et apéritive sans doute..., même si la saison n'était pas la plus favorable pour une sortie nautique !

¹⁴ Le jeu de bagues était un jeu d'adresse qui consistait à enlever avec une lance, depuis un cheval lancé au galop, des anneaux suspendus à un poteau.

¹⁵ AMT, BB 110 (1^{er} mars au 11 décembre 1565), « Registre du concistoire des causes de la police de la court de messieurs de capitouls de Tholose, créés par le roy Charles neufviesme estant en ladite ville ».

¹⁶ Les capitouls étaient : Jean de Nercamp, bourgeois ; Jean de Borderia, docteur et avocat, maître des requêtes de la reine (avait déjà été capitoul en 1562) ; Philippe Restes, bourgeois ; Pierre Ducos, bourgeois ; Jean Lacgès, dit Babut, docteur et avocat (avait déjà été capitoul en 1544/45 et 1559/60) ; Laurens de Puibusque, écuyer, seigneur de Lalandelle (avait déjà été capitoul en 1560/61) ; Nicolas d'Yspania, docteur et avocat (avait déjà été capitoul en 1558/59) ; Barras de Rozet, seigneur de Lagarde, l'un des cent gentilshommes de la garde du roi, qui fut fait par la suite chevalier de l'ordre de Sa Majesté ; cf. Du MÈGE (Alexandre), *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, Toulouse, Laurent Chapelle, 1844, tome II, p.432 et ABEL et FROIDEFONT, *Tableau chronologique des noms de messieurs les capitouls de la ville de Toulouse*, Toulouse, imprimerie Baour, 1786.

¹⁷ Il s'agit du château de Saint-Michel-du-Touch, situé au confluent du Touch et de la Garonne, près de la cité Ancely actuelle. Il appartenait en 1240 aux religieux de la Daurade qui le possédaient encore en 1691, avec 500 ou 600 arpents de terre. Le château servit longtemps de maison de campagne aux prieurs de la Daurade. Léon DUTIL dans le tome II de son livre *La Haute-Garonne et sa région*, Édouard Privat, Toulouse, 1929, p. 382, nous précise en plus « que sur l'ordre de Charles IX, à son passage à Toulouse, on se servit de matériaux tirés de l'amphithéâtre romain pour réparer le château Saint-Michel ».

Ernest Roschach¹⁸ nous indique également que le 20 février 1565, un somptueux banquet fut offert au roi dans la salle du grand Consistoire, spécialement aménagée à cet effet et décorée avec des guirlandes de lierre et de buis. Il y avait un bouquet de 180 violettes sur la table royale, dressée sur douze paires de tréteaux. Le menu du banquet, préparé par 46 cuisiniers, était le suivant (j'ai ajouté quelques notes explicatives pour les termes les plus difficiles) :

« 12 pâtés de jambon, 3 pâtés de grandes pièces de venaison, 15 pâtés d'assiette, autant de pâtés de chevreau, d'alouettes, de bécasses, de perdrix, de fuzée¹⁹, de veau en venaison. »

Pour la viande, les achats comprirent :

« 14 levrauts, 13 chevreaux, 5 lièvres, 6 conils²⁰, 18 coqs d'Inde²¹, 12 paons, 50 perdrix, 6 perdrix grises, 44 perengues²², 34 palombes, 34 bécasses, 42 chapons, 42 pigeons, 17 canards, 66 poulets, 130 douzaines d'alouettes, 10 douzaines de tourdes²³, 14 lauzes marines²⁴, 33 sarcelles, 6 pluviers, 30 tourterelles, 18 cailles, 6 lapins, 10 langues de boeuf, 12 douzaines de pieds de mouton, 2 veaux, 2 quartiers de venaison, 2 jambons de Bayonne, 16 cannes²⁵ de saucisse, 120 livres de lard, 7 moutons, 1 quartier de boeuf, 100 oeufs, 200 oranges, 150 poires, 200 pommes, 3 boisseaux²⁶ de châtaignes. »

« Au dessert parurent 15 écussons du roi, avec le collier de l'ordre, 15 pièces figurant « les colonnes du Roi », 15 fleurs de lis, 15 dauphins de crème d'amandes, 15 pâtés d'oranges confites, 15 tartes de raisins de Corinthe, 15 darioles²⁷, autant d'alicorns²⁸ feuilletés, de tartes sèches, de gaufres, de tartes blanches, de pâtés de poires, de pâtés de dattes, autant de pâtés de biscuits d'Espagne. »

Pour expliquer un tel festin, il faut bien comprendre que de nombreux gentilshommes, une escorte armée et même une nuée de jolies filles (que Catherine de Médicis appelait son « escadron volant ») accompagnaient les membres de la famille royale dans son « tour de France », auxquels il convient d'ajouter bien évidemment tout le gratin de la société toulousaine, capitouls en tête. On sait par exemple qu'à l'issue de ce banquet, le conseiller Antoine de Paulo fut fait chevalier.

Dans le même registre (BB 110) où prend place le texte précédemment transcrit qui règle le problème des bateaux du roi, on trouve quelques pages plus loin :
« [*Dans la marge* :] Le jour que le roy est sorty de la present cité.

¹⁸ ROSCHACH (Ernest), « Documents inédits sur le voyage du roi Charles IX à Toulouse », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9^e série, tome VII, Toulouse, 1895, p. 44-45.

¹⁹ Ce mot m'a posé pas mal de difficultés ; je pense avoir trouvé sa signification dans LACHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural*, Fayard, 1997, où fusée est un nom de l'agaric élevé, lui-même un des noms de la coulemelle. Ce sens est parfaitement compatible avec le contexte, puisqu'on peut incorporer des champignons dans des pâtés.

²⁰ Lapins sauvages.

²¹ Dindons.

²² Perenga : pigeon biset, cf. ALIBERT (Louis), *Dictionnaire occitan-français*, Toulouse, I.E.O., 2002.

²³ Torda ou tord : tourd, grive commune (*Turdus musicus*), cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.*

²⁴ Lauso : tourne-pierre à collier ; vanneau huppé, cf. BOUCOIRAN (L.), *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux*, Nîmes, 1875.

²⁵ Soit 28,74 mètres !

²⁶ Presque 9 litres.

²⁷ Dariola : sorte de gâteau, cf. LEVY (Emil), *Petit dictionnaire provençal-français*, Heidelberg, 1909.

Dariole : petite pièce de pâtisserie, cf. *Dictionnaire de l'Académie française*, nouvelle édition, Paris, chez les Libraires associés, 1765, tome I.

Dariole : gâteau léger (XV^e siècle), cf. GRANDSAIGNES d'HAUTERIVE (R.), *Dictionnaire d'ancien français*, Paris, Larousse, 1947.

²⁸ Alicorno (du roman alicorn) : licorne, cf. MISTRAL (Frédéric), *Lou tresor dóu Felibrige*, réimpression Marcel Petit C.P.M., 1979, tome I. Je suppose qu'il s'agissait d'un gâteau en forme de cône, un peu comme les cornets de nos glaces, mais ceci n'est qu'une hypothèse...

Ce jor d'huy dix neufviesme mars, jour de saint Joseph, le roy est party de la present cité de Tholose avec Messieurs d'Orléans²⁹, la reine mère, le prince de Navarre³⁰, Madame Marguerite³¹, Messieurs sez cardinal de Guise³², de Borbon³³, cardinal Astrory³⁴ et autres princes, et disne au chasteau de Saint Jory ledit jour. »

Pourquoi aller dîner au château de Saint-Jory³⁵ ?

Tout simplement car le roi et sa mère se trouvaient là en « terrain ami » puisqu'ils étaient accueillis chez un de leurs protégés.

Les deux coseigneurs de Saint-Jory étaient à ce moment-là deux frères : Jacques, haut ecclésiastique, et Michel du Faur, président du parlement toulousain depuis 1556, marié à Éléonore de Bernuy, fille du célèbre négociant pastelier. Leur impressionnante réussite financière et politique (due notamment à de nombreuses faveurs royales) avait provoqué quelques jalousies qui, profitant des désordres religieux en 1562 à Toulouse, finirent par créer des soucis aux du Faur. Deux de ses fils et son beau-frère (Guillaume de Bernuy) s'étant déclarés ouvertement protestants, la protection de Charles IX (qui avait fait Michel chevalier lors de son passage à Toulouse) ne suffit pas à le mettre totalement à l'abri de la réaction des capitouls : il fut contraint de s'enfuir au début 1569 ; ses propriétés furent pillées et il courut à Paris demander justice au roi qui émit le 28 mai 1569 une lettre royale³⁶ interdisant de s'attaquer aux biens des du Faur et ordonnant la protection physique de ses biens. Jacques mourut le 13 janvier 1571 en léguant ses biens à son frère Michel qui décéda à son tour en avril 1575.

Toujours le même registre nous apprend dans les folios suivants :

« Dudit jour [vingtiesme jour du mois de mars mil cinq cens soixante cinq], pardevant messieurs de Borderia, Narcan, Ducos, Lagarde, capitoulz, acistans le sieur Cornellyé, maistre et gouverneur general dez galerez de France.

[*Dans la marge :*] Mariniers pour conduire le bapteau du roy.

Ont esté mandés venir Jehan Solenx dict Falgayrolles, marinier, avec [*suit une liste des noms et prénoms de 24 hommes*], ausquelz a esté remostré qu'ilz sont comys soubz la charge dudit Falgairolles, à conduire le bapteau du roy notre sire jusques à la ville de Bordeaulx et de fidèlement et loyaulment servir ledit sire et declairer ce qu'ilz veullent gaignier. Ont declairé qu'ilz veullent gaignier vingt soulz pour jour. Arresté qu'il leur sera baillyé pour jour doutze

²⁹ Henri III, fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1551, prénommé Alexandre, duc d'Anjou puis temporairement d'Orléans, appelé « Monsieur », qui sera roi de France (1574-89).

³⁰ Il s'agit d'Henri III de Navarre, alors âgé de onze ans et déjà roi de Navarre, qui deviendra roi de France sous le nom d'Henri IV en 1589.

³¹ Marguerite de Valois, fille d'Henri II et de Catherine de Médicis. Elle avait reçu la veille (18 mars) du cardinal d'Armagnac, ainsi que son frère le duc d'Anjou, la Confirmation dans le choeur de l'église métropolitaine St-Étienne.

³² Probablement Louis I^{er} de Lorraine (1527-78), cardinal de Guise.

³³ Charles (1523-90), cardinal de Bourbon, qui sera proclamé par la Ligue roi de France en 1589, sous le nom de Charles X, mais ne règnera pas car il était emprisonné à Fontenay-le-Comte où il mourut.

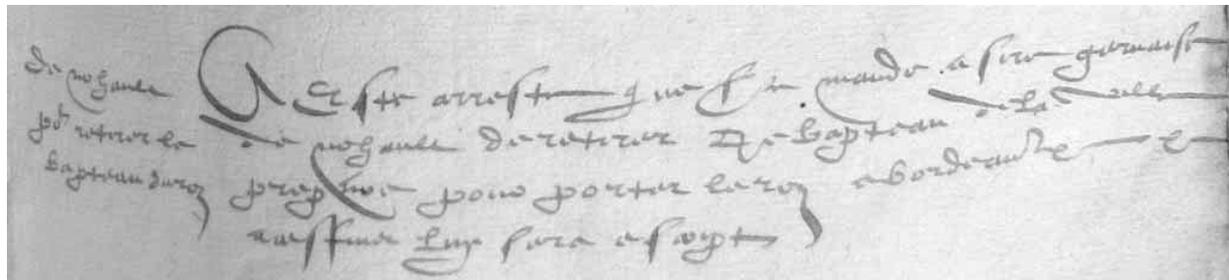
³⁴ Il ne peut s'agir que du cardinal Strozzi qui a vu ici son nom déformé par le scribe... Laurent Strozzi, né à Florence en 1523, s'était fait recevoir docteur en droit à Padoue, lorsqu'il vint en France et prit du service dans l'armée ; mais peu après, il entra dans les ordres, et, grâce à Catherine de Médicis, il fut nommé successivement abbé de Staffarde en Piémont, de Saint-Victor à Marseille, évêque de Béziers (1548), conseiller d'État, cardinal (1557), enfin **archevêque d'Albi (1561)**, puis d'Aix (1566). Il mourut en Avignon en 1571.

³⁵ Il datait du XIII^e s., fut démoli par les anglais en 1354, reconstruit entre 1502 et 1509. Michel du Faur fit appel à Nicolas Bachelier pour reconstruire en 1545 le pavillon d'entrée sur la façade est. Un plan du château est présenté sur la planche XIV dans CONTRASTY (Abbé Jean), *Histoire de Saint-Jory*, Toulouse, 1922.

³⁶ Le texte de cette lettre royale de Charles IX est présenté p. 125-127 dans CONTRASTY (Abbé Jean), *op. cit.*

soulz six deniers chacun³⁷, et à ces fins mandé lever la main, ont promys de bien et deument fere leur devoyr.

[Dans la marge :] de Nohault pour retirer le bapteau du roy.
A esté arresté que sera mandé à sire Gervaise de Nohault³⁸ de retirer le bapteau de la ville préparé pour porter le roy à Bordeaux et à ces fins luy sera escript. »



Toutes ces fêtes coûtèrent à la ville la bagatelle de 31 264 livres 11 sous et 3 deniers pour être précis, mais rien de positif ne fut décidé durant ce séjour toulousain.

3) Mme Marie-Louise Guillaumin nous a adressé le texte suivant :

Jeanne NOGUES **Figure marquante de la vie citoyenne saint-gaudinoise** **dans la première moitié du XX^e siècle**

L'École Supérieure de Jeunes Filles a été fondée à Saint-Gaudens en 1886 en application de la loi Goblet, à l'initiative du maire, Jean Bepmale, élu député en 1890.

Elle était installée dans les locaux laissés vacants près du jardin public par le départ de la Congrégation de Notre-Dame de Nevers.

En 1887, une brochure était éditée (Imprimerie Tajan) par la ville pour informer la population de cette création : « Le Conseil Municipal a récemment complété l'organisation scolaire de la ville par la création d'une École Primaire Supérieure de Jeunes Filles avec pensionnat annexé, où l'on prépare le Brevet Élémentaire en trois ou quatre ans. »

Sa première directrice s'appelait Mademoiselle Charbet, titulaire du Brevet Supérieur et du CAP (Certificat d'Aptitude Pédagogique).

En 1913, Jeanne Nogues, professeur à l'École Primaire Supérieure de Toulouse, fut nommée, par décret du 17 mai, directrice de l'École Supérieure de Jeunes Filles de Saint-Gaudens, en remplacement de Madame Bernard, elle-même mutée à Nice. Jeanne-Marie Nogues était née à Lourde (Canton de Barbazan - Haute-Garonne), le 16 novembre 1882, et s'éteignit à l'hôpital de Saint-Gaudens le 8 février 1969. On trouve sa tombe dans le cimetière des Allées de Gascogne.

Notre problématique a été orientée vers la recherche de la participation de cette femme commingeoise au développement de l'instruction publique, à la vie culturelle, politique et sociale à Saint-Gaudens.

³⁷ On leur demande dans un premier temps ce qu'ils veulent gagner (ce qui peut paraître magnanime), mais on leur donne en définitive 37,5 % de moins que ce qu'ils avaient demandé !

³⁸ Gervaise de Nohault, bourgeois, avait été capitoul en 1559/60 et 1560/61.

1913... la guerre était proche : elle allait éclater le 3 août 1914. Dès septembre 1914, Jeanne Nogues fit partie du Comité de Secours aux blessés créé dans l'arrondissement pour Jean Bepmale, maire de Saint-Gaudens, député, devenu sénateur en 1907. Elle seconda dans sa tâche l'épouse de l'élu, présidente du Comité. Ces dons recueillis en espèces ou en nature, par souscription, furent utilisés pour les soldats blessés, hospitalisés dans plusieurs bâtiments de la ville aménagés à cet effet (caserne Jean Pégot - Hôpital n° 201, École maternelle et E.P.S. avenue de Luchon, Collège de garçons avenue de Toulouse) et dans les premiers mois pour les réfugiés arrivés du Nord de la France et de Belgique.

Dès 1927, elle fut membre du Comité local de la Ligue de l'enseignement. Cet organisme existait depuis 1866, fondé par Jean Macé (1815-1894), écrivain, pour favoriser la diffusion de l'instruction. Elle compte aujourd'hui 2,3 millions d'adhérents.

En 1928, Jeanne Nogues appartient au Comité d'action de la vente de timbre anti-tuberculeux, avec le sous-préfet, le Docteur Robert Ollé, président du Syndicat des médecins, et d'autres personnalités. En complément de la vente de timbres par les jeunes filles volontaires - certaines élèves de l'E.P.S. de Jeunes Filles - une tombola et une soirée cinématographique furent organisées par le Comité au Théâtre des Variétés. Les sommes réunies - au total 10 000 F - versées au Receveur des finances de Saint-Gaudens, trésorier du Comité d'arrondissement, furent utilisées pour la création d'un dispensaire d'hygiène sociale dans les locaux fournis par la municipalité, au centre-ville. Les malades atteints de tuberculose, grave fléau social de l'époque, et autres affections contagieuses, pouvaient y recevoir conseils et soins. En outre, huit enfants nés de parents tuberculeux furent installés aux frais du Comité départemental à la Maison des Pupilles de la Nation d'Aspet.

En même temps, l'E.P.S. de Jeunes Filles prenait de plus en plus d'importance sous l'impulsion de Jeanne Nogues. En 1929, cette dernière initia la création d'un cours d'enseignement ménager agricole dans son établissement. Officiellement créé par décret du 8 août 1929, il était ouvert depuis le lundi 11 mars. Cet enseignement pouvait être suivi par les jeunes personnes désireuses de se perfectionner dans l'art de conduire un ménage, ou effectuer l'apprentissage d'un métier tels que celui de cuisinière, cantinière, repasseuse, femme de chambre, couturière, coupeuse. Les techniques pour l'élevage des animaux de basse-cour et les travaux de la ferme étaient également enseignés. Les cours avaient lieu du 1^{er} octobre au 31 juillet et se répartissaient sur un cycle de 1, 2, 3 années. Ces formations gratuites étaient assurées par des professeurs spécialisés, les connaissances acquises sanctionnées par un diplôme délivré par les autorités académiques. La préparation à l'entrée dans les Écoles Ménagères d'Etat (Grignon, Coël Lignon) était organisée. L'internat de l'E.P.S. pouvait accueillir des élèves originaires de la campagne. Les pupilles de la Nation bénéficiaient de bourses importantes délivrées par l'Office départemental.

En complément, des cours d'hygiène et de puériculture virent également le jour. L'E.P.S. des Jeunes Filles de Saint-Gaudens prenait une nouvelle dimension.

En 1930, l'essor se poursuivit. Une véritable « demande d'enseignement » faisait irruption dans des milieux modestes, pour les jeunes filles qui ne fréquentaient ni les lycées ni les collèges, où, jusqu'en 1933, les études furent payantes. L'enseignement primaire supérieur, par contre, bénéficiant de la gratuité, permettait de préparer le Brevet Élémentaire (B.E.) donnant accès aux concours administratifs des postes, des chemins de fer, des finances, et à l'entrée dans les Écoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices départementales, après avoir satisfait à de difficiles épreuves sélectionnant les candidats. Mademoiselle Nogues obtint du Ministère de l'Instruction Publique la mise en place de la préparation en trois ans du Brevet Supérieur (B.S.), échelon au-dessus du Brevet Élémentaire. À partir de 1932, ce diplôme

délivré depuis leur création dans les Écoles Normales d'Instituteurs (et Institutrices), en fin d'études, fut exigé pour enseigner dans les écoles primaires, où l'on ne devenait pas immédiatement titulaire d'un poste cependant, si l'on n'était pas « normalien ».

Toujours par souci de faciliter l'entrée des jeunes filles dans la vie active, Jeanne Nogues suscita la création d'une section commerciale pour l'étude de la sténo, de la dactylo et de la comptabilité.

Ainsi, grâce à l'effort de la directrice de l'E.P.S. de Jeunes Filles, soutenue par sa hiérarchie, de nombreuses portes purent s'ouvrir à de jeunes personnes en quête d'un ancrage dans le monde du travail, à une époque où la démocratisation de l'enseignement progressait et où les femmes issues des couches populaires pouvaient espérer une ascension sociale.

Tout naturellement, Jeanne Nogues s'impliqua dans les activités culturelles de la ville. En 1931, alors que Saint-Gaudens faisait un beau rêve, celui de créer sur son territoire un théâtre semblable à ceux d'Orange ou de Carcassonne, pour faire revivre la tradition antique (voir article sur Romuald Joubé - tome CXVII - 2001-2 par M.-L. Guillaumin), un grand spectacle fut donné au « Théâtre de la Nature » installé côte de la Garenne. Une troupe de qualité, dont Romuald Joubé, de l'Odéon, était le chef de file, interpréta la pièce en vers de Jean Suberville, poète commingeois né à Saint-Médard (1887-1953). Jeanne Nogues dirigea les danses pyrénéennes intégrées dans la représentation, exécutées par « les Bertranettes de chez nous », choisies parmi ses élèves, qu'elle avait fait répéter maintes fois dans une salle de l'École Supérieure.

Dans ces locaux, elle eut la satisfaction de voir pénétrer la « fée électricité » cette année-là. Un peu plus tard, en 1932, son appartement et celui de l'économiste furent réaménagés et rénovés avec agrandissement pour le second. Leur accès, par la création d'un escalier intérieur, devint plus commode. En 1933-34, le confort de tout l'établissement augmenta avec l'installation d'un groupe de pompage et de lavabos dans les dortoirs. Ainsi s'améliora le cadre de vie de la directrice et de ses élèves.

La carrière de Jeanne Nogues allait s'achever en même temps que commençait la période la plus sombre de notre histoire. La guerre, l'armistice de juin 1940, l'occupation motivèrent son nouvel engagement citoyen.

Par attachement à son pays, à la liberté, à l'idéal républicain, elle se tourna vers le milieu de la résistance commingeoise. Surtout elle soutint l'action de son amie, Bertrande Pujo (1898-1984), économiste à l'E.P.S., alors dirigée par Mademoiselle Autier. Trois jeunes filles juives « perdues » disait-on, furent accueillies dans l'établissement : Judith L., Eléonore S., Rachel S. On ignorait où se trouvaient leurs familles. Mademoiselle Nogues venait les voir à l'internat ; Mademoiselle J. D., professeur de mathématiques, s'occupait de leur travail scolaire ; Mademoiselle Pujo veillait à leur santé et à leur alimentation. Au réfectoire, elle les servait elle-même : de grosses assiettes de haricots et de pois chiches étaient accompagnées d'un regard bienveillant et complice. Il était interdit à ces jeunes filles de se montrer aux fenêtres de l'école donnant sur le jardin public, souvent fréquenté par l'occupant, soldats et officiers allemands présents dans la ville depuis l'invasion de la zone sud (novembre 1942). Que devinrent ces jeunes filles à la libération ? On ne sait pas... En tout cas, elles furent protégées, mises à l'abri de la persécution, échappant certainement à un sort monstrueux.

À la libération, le retour et les progrès de la démocratie ouvrirent de nouvelles perspectives à Mademoiselle Nogues.

D'abord, elle fit partie du Conseil municipal de la ville formé conformément aux instructions du Gouvernement provisoire de la République par le Comité de Libération de la ville présidé par le Docteur Pierre Ollé en septembre 1944. Composé de 23 membres, il était issu en partie de la Résistance et avait toujours le Docteur Pierre Ollé à sa tête. Jeanne Nogues en était la seule femme !

L'ordonnance du 9 août 1944 confirma la nullité de tous les actes du Gouvernement de Vichy et rétablit la légalité républicaine. Dans ce cadre, les 29 avril et 13 mai 1945, les Français... et pour la première fois dans l'histoire de notre pays, les Françaises, furent appelés aux urnes pour des élections municipales. L'ordonnance du 21 avril 1944 prise par le Comité Français de Libération nationale à Alger, leur avait donné le droit de voter et d'être éligible. Jeanne Nogues compta parmi les candidates et les élus, toujours seule femme dans l'assemblée municipale, aux côtés de Jean Luent (1^{er} adjoint), le Docteur René Bergès (2^e adjoint), Jean Pierre (4^e adjoint), du Docteur Pierre Ollé conforté dans ses fonctions de maire - tous anciens résistants A.S.

Cette équipe administra la ville jusqu'à la consultation suivante, en octobre 1947. Durant ces deux ans et demi d'exercice, elle s'employa à mettre en ordre les services municipaux, à favoriser le mieux-être de la population, en agissant sur des bases nouvelles, républicaines, dans un élan prometteur.

Après 1947, il sembla que l'existence de Mademoiselle Nogues se soit achevée dans l'ombre.

En tout cas, selon plusieurs documents et témoignages transmis - parfois d'une génération à l'autre - elle avait beaucoup donné. Son dévouement à l'idéal républicain, sa confiance en l'école comme source de progrès collectif, son sens du devoir et de l'humain, méritent certainement que soit évoqué son souvenir.

Sources :

ADHG - Antenne du Comminges - 1J/656 (prospectus EPS).

ADHG - Antenne du Comminges - BF 174 - 1913 - 1914 - 1927 - 1928 - 1929 - 1930 - 1931 - 1932 - 1933 - 134.

LATAPIE Daniel - Témoignages et documents sur la Résistance commingeoise - Tome VI - pages 1633 à 1646.

Archives municipales de Saint-Gaudens - Années 1944-1945 / 1D15 5 Bis - Années 1945-1946 / 1D16 - Années 1946-1947.

Témoignage de Madame O. A. - Saint-Gaudens - Élève à l'EPS de Jeunes Filles pendant la période d'occupation.

NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION

Mme Martine Soum

Mme Patricia Biales

Mme Martine Darbas-Liau

Mme Brigitte Bonnet

Mme Mécaliff et M. Renard

M. Abel Carrère-Fourtine

M. Jean Lauth

M. Michel Anguille

M. et Mme Véronique et André Castagné

Communes :

Mairie de Montjoire.

PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie de Mme Sophie Malavieille du 23 mars 2006 (ADHG 1 G 935) :

Articles suyvant lesquelz monseig(neur) l'illu(strissi)me
C(ardinal) de Joyeuse veult et entend
fere fere le planchier de la grand salle de
l'archevesché de Th(o)l(os)e avec la biblioteque au
dessus. Ensamble les archifz en l'entredeux
qui est sur le planchier du lieu où l'on fait
p(rese)ntem(ent) la credance.

Articles suyvant lesquelz monseig(neur) l'illu(strissi)me
(et) r(everendissi)me cardinal de Joyeuse veult et entend
fere fere le planchier de la grand salle de
l'archevesché de Th(o)l(os)e avec la biblioteque au
dessus, ensamble les archifz en l'entredeux
qui est sur le planchier du lieu où l'on fait
p(rese)ntem(ent) la credance.

Ici, credance : lieu, réserve, où l'on conserve les vivres de la communauté.

Veult et entend led(ict) s(seigneur)r fere fere le planchier de lad(icte)
grand salle avec doubles pitroulz qui seront armés et
auront leurs corniches de pealz, lesquelz seront en no(m)bre
de dix, comprins les paredalz qui seront despartiz esgalem(ent)
à proportion de lad(icte) longue(ur).

Veult et entend led(ict) s(seigneur)r fere fere le planchier de lad(icte)
grand salle avec doubles pitroulz qui seront armés et
auront leurs corniches de pealz, lesquelz seront en no(m)bre
de dix, comprins les paredalz qui seront despartiz esgalem(ent)
à proportion de lad(icte) longue(ur).

Pitroul : solive, chevron.

Peal : panne, poutre.

Paredal : poutre reposant sur le mur, sur laquelle on fixe la première volige.

y restera par ainsin cinq canes largeur / Du long d'ung
ch(asc)ung des coustez de laq(ue)lle longueur de 17 canes sera
faict unq chassilhat de boys de sappin qui aura de
hauteur en droicte ligne seitze palms /

(...) y restera par ainsin cinq canes largeur. Du long d'ung
ch(asc)ung des coustez de laq(ue)lle longueur de 17 canes sera
faict unq chassilhat de boys de sappin qui aura de
hauteur en droicte ligne seitze palms,

Chassilhat : mot de la famille de châssis, sans doute cadre de bois destiné à recevoir un placage
de planches ou de lambris.

Lucarnes

lucarnes.